

**« Les enseignants d'EPS face aux risques du métier :
Sécurité des élèves et Responsabilité des professeurs »**

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A reproduire, à remplir et à déposer
au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A

Monsieur le Recteur de l'académie
de la Réunion

s/c de (1)

transmis par la voie hiérarchique

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé

Du lundi 29 au mardi 30 octobre 2018

ou

Du lundi 5 au mardi 6 novembre 2018

pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

Au lycée Roland Garros du Tampon (29 et 30 octobre)

ou

Au lycée de Bel Air de Sainte Suzanne (5 et 6 novembre)

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

A. ,le

signature

(1) préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »